

Association ET CETERA

ETC...
et cetera

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

2 Juillet 2013

Association ET CETERA
12 Rue Bayard
38490 Saint-André le Gaz

L'an deux mil treize, le deux Juillet 2013 à 18h30, les membres de l'association, se sont réunis à **Saint-André le Gaz** au **Foyer Municipal Rue Lavoisier**, sur convocation du conseil d'administration en date du **seize Juin 2013**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mr Gérard FRASSE-MATHON.

Le président note les présents :

Mme Patricia MAS

Mr Gérard FRASSE-MATHON, Président et Secrétaire

Mme Françoise FRASSE-MATHON

Mme Marie HYVERNAT

Mr Jean-Pierre MORAUD

Mr Thierry STENGER

Mme Sylvette FILIPPI

Mr Georges MONNIN

Mr Paulo CARVALHO

ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de 27 (voir Annexe 1 - Emargement).

Le nombre total de voix est ainsi de 36 (trente six).

Le quorum étant atteint (règle des $\frac{3}{4}$ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Lecture du rapport d'activité 2012/2013
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2012/2013
- Perspectives 2013/2014
- Modification des statuts
- Point divers
 - Rappel sur la cotisation
 - Information sur les conditions de remboursement de cours
 - Information sur le tarif de la licence FFWushu pour 2014

Rapport d'activité 2012/2013

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2011/2012 (voir Annexe 2 - Bilan).

Pas de question particulière, juste un rappel sur le fait que la subvention du Conseil Général pour les activités au Centre Jean Jeannin est déjà acquise et que le Centre vient de confirmer la reconduction pour la saison prochaine.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2012/2013

Le président présente le rapport financier, qui montre un résultat positif de 574.63€

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique, et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément). Voir Annexe 3 Bilan Financier et Annexe 4 Bilan Plan Comptable.

Les frais de gestion sont cette année plus élevés du fait en particulier de l'organisation de la journée Découverte du 16 Avril.

La différence entre le montant des licences encaissés et celui payé à la FFWushu correspond aux 2 licences « obligatoires » du Président et Trésorier, payés par l'Association.

Approbation des comptes

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés.

Perspectives 2013/2014

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le tableau récapitulatif des perspectives 2013/2014 (voir Annexe 5 – Projets) couvrant les aspects liens avec les autres fédérations et le Conseil Général, les cibles de développement (Maisons de Retraites, etc), ainsi que les événements possible (journée Découverte, Soirée Nouvel An Chinois).

L'organisation d'une soirée repas dansante « Nouvel An Chinois » est discutée. Il est convenu que le Conseil d'Administration regarde rapidement ce que cela implique (organisation, bénévoles, coûts, action conjointe avec les autres associations) afin de prendre une décision.

Modification des statuts

Le Président présente la modification des statuts qui est envisagée : du fait de nos activités envers les personnes en situation de handicap, il est nécessaire de préciser dans les statuts de l'Association le rattachement, si besoin, en plus de la FFWushu, à la Fédération Française HandiSport (personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel) ainsi qu'à la Fédération Française de Sport Adapté (personnes en situation de handicap intellectuel, psychique).

La modification des statuts ne peut être validée aujourd'hui, elle requiert l'organisation d'une Assemblée Générale Extra Ordinaire, qui va être convoquée très rapidement.

Points divers

Cotisation :

Le Président rappelle que la cotisation demandée aux adhérents à l'Association est annuelle. Elle sert à couvrir les frais de gestion de l'Association (assurance, etc), qui ne dépendent pas de la durée des cours dispensés (sur une année pleine, ou sur un ou deux trimestres uniquement).

Elle a été réduite de manière exceptionnelle pour le cours mis en place à Saint-Christophe La Grotte sur le 3^{ème} trimestre, mais de telles exceptions ne seront pas reconduites.

Conditions de remboursement des cours :

Suite à deux cas (un à Miribel Les Echelles, un à Saint-Clair de la Tour) de remboursement partiel pour cause de maladie, le formulaire d'inscription à un cours sera modifié, afin de rappeler que l'inscription est due pour la durée du cours, non remboursable.

Il revient à la personne souhaitant faire valoir un remboursement de démontrer « la force majeure », mais il n'est pas souhaitable qu'une association liste les cas concernés du fait de l'évolution permanente de la jurisprudence sur le sujet.

De plus, il est rappelé que le paiement échelonné des cours, en 3 fois, ne correspond pas un paiement trimestriel, mais à une facilité de paiement. Le bulletin d'adhésion à un cours sera également modifié en ce sens, avec un encaissement sur les 3 premiers mois de la saison (Septembre / Octobre / Novembre par exemple).

Mr Thierry Stenger précise que, si le cas se présente, la décision de remboursement d'un cours devra être prise de façon collégiale, le sujet sera donc traité en Conseil d'Administration.

License FFWushu :

Le montant de la licence pour la saison 2013/2014 a été communiqué par le FFWushu récemment et passe de 29€ à 32€

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.